

BUREAU DE L'INFORMATION – 38^E SESSION DE LA CONFERENCE GENERALE

APX

Date	9 novembre 2015	Salle	SALLE XI
Séance n°	8	Heure	De : 15h A : 18h

Président(s)	S. E. M. Matthew Sudders	Pays	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
---------------------	--------------------------	-------------	---

RESUME DES DEBATS

POINTS EXAMINES	<p>(Suite)</p> <p>Point 9.1 Rapport financier et états financiers vérifiés et consolidés concernant les comptes de l'UNESCO pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2013, et rapport du Commissaire aux comptes</p> <p>Point 9.2 Rapport financier et états financiers vérifiés et consolidés concernant les comptes de l'UNESCO pour l'année se terminant le 31 décembre 2014, et rapport du Commissaire aux comptes</p> <p>Point 5.7 Amendements à l'article 12.10 du Règlement financier</p> <p>Point 5.2 Suivi des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) des Nations Unies relatives aux méthodes de travail des organes intergouvernementaux de l'UNESCO – Rapport du Commissaire aux comptes</p> <p>5.8 Gouvernance et procédures et méthodes de travail des organes directeurs de l'UNESCO</p> <p>1.3 Rapport de la Directrice générale sur les communications reçues des États membres invoquant les dispositions de l'article IV.C, paragraphe 8 (c), de l'Acte constitutif</p>		
Débat n°	8	Progrès des débats	Point 9.1 fin Point 9.2 fin Point 5.7 fin Point 5.2 fin Point 5.8 fin Point 1.3 réexamen et fin
Documents correspondants	<p>Point 9.1 Document 38 C/35</p> <p>Point 9.2 Documents 38 C/36 et Add; et 38 C/INF.8</p> <p>Point 5.7 Document 38 C/36 Add.</p> <p>Point 5.2 Documents 38 C/23; et 38 C/INF.12</p> <p>Point 5.8 Document 38 C/63</p> <p>Point 1.3 Document 38 C/10 et Add</p>		
Projet(s) de résolution examiné(s)	<p>Le projet de résolution 38 C/COM.APX/DR.2 est soumis par le Danemark, la Finlande et la Suède concernant les projets de résolution 5.2 et 5.8</p>		
Pays ayant pris la parole	<p>Les points 9.1, 9.2, et 5.7 ont été examinés collectivement. Danemark, Pays-Bas, Canada, Malaisie, Kenya, Chine, Cuba, Slovénie, Finlande, République dominicaine, Sainte-Lucie, République arabe syrienne</p>		

	<p>Les points 5.2 et 5.8 ont été examinés collectivement : Suède, Finlande, Estonie, Chine, Norvège, Kenya, République dominicaine, Autriche, Cuba, Philippines, Venezuela, Mexique, Sainte-Lucie, El Salvador, Argentine, Canada, Vincent-et-les Grenadines, Malaisie, Nigéria, Pays-Bas, Tanzanie, Danemark, Inde, Algérie, Equateur, République tchèque, Afrique du Sud, Iran, Italie</p> <p>Aucun débat Point 1.3 Sainte-Lucie, Cuba, Norvège, Nigéria, Brésil, Canada</p>
Résumé des débats	<p>Point 9.1 : la décision a été adoptée sans amendements Point 9.2 : la décision a été adoptée sans amendements Point 5.7 : la décision a été examinée et adoptée en même temps que la décision du point 9.2 Le point 5.2 a été examiné en même temps que le point 5.8; la décision a été adoptée dans sa forme amendée dans le sens du projet de résolution présenté par le Danemark, la Finlande et la Suède, auquel le Canada a apporté sa voix. Le point 1.3 a été réexaminé suite à l'avis exprimé par le Secrétariat sur les incidences financières et juridiques de la décision adoptée précédemment. La décision a été ré-amendée et ré-adoptée.</p>